Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260722-DB_2026_50-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation :
LE 16/07/2026

Délibération DB-2026-50

JOURNEE NATIONALE DES ARTISTES

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et Un Juillet à Dix-huit Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHARTIER Pierre-Yves, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, GOULVEN Amélie, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, LE ROUX Marie, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : CHAMPAGNE Isabelle, procuration à SERANDOUR Marcel - PELLAN Nicolas, procuration à Alain DRILLET

ABSENT : CLOCHET Jean-Jacques

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SZYSZKA Jean-Lou

La séance est ouverte à dix-huit heures par Marcel SERANDOUR.

Madame Annick KERVOËL, adjointe à la culture, présente la sollicitation officielle adressée à la commune par La Maison des Artistes (parrainée par le ministère de la Culture et en partenariat avec l'AMF). Cette sollicitation invite Tréveneuc à s'associer aux Journées Nationales des Artistes prévues les 2, 3 et 4 octobre 2026

L'événement vise à valoriser les artistes plasticiens et graphiques locaux, favoriser la cohésion sociale et animer le territoire par l'ouverture gratuite de lieux d'exposition ou d'ateliers. Le cadre du projet implique :

- L'encouragement des initiatives locales en art plastique et graphique ;
- La mise à disposition gratuite de locaux municipaux et le soutien à la vente d'œuvres au profit exclusif des artistes ;
- Le respect des droits d'exposition (contractualisation selon barème indicatif de 180 € pour 2 jours ou 275 € pour 3 jours, ou contrepartie en nature type vernissage/communication) ;
- Le relais de la communication sur les supports communaux et la plateforme nationale.

Après présentation par Mme KERVOËL, elle-même et l'ensemble du Conseil Municipal estiment que le délai pour l'édition d'octobre 2026 est trop court pour organiser le dispositif de façon optimale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

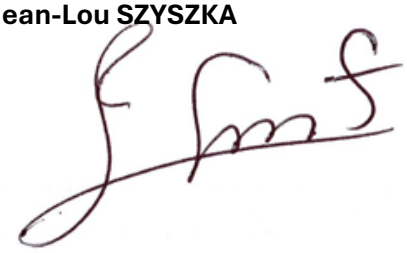
Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260722-DB_2026_50-DE

- ✓ **DE REPOUSSER** l'examen de ce projet en vue d'une éventuelle mise en œuvre pour l'édition 2027 ;

- ✓ **D'INVITER** dès à présent les artistes tréveneucois intéressés par ce type d'événement à se faire connaître auprès des services de la mairie afin de recenser les forces vives du territoire en amont.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Lou SZYSZKA



Le Maire,
Marcel SERANDOUR

